



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 69433

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les assises nationales de l'enseignement agricole public lancées le 10 septembre 2009 et clôturées le 10 décembre 2009. Il lui serait agréable de connaître ses conclusions et ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Afin de redonner du sens et des perspectives ambitieuses à l'enseignement technique agricole public, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a initié des assises nationales pour cet enseignement spécifique, qui se sont tenues du 10 septembre au 10 décembre 2009. Leurs travaux ont posé les bases d'un pacte renouvelé pour l'enseignement agricole public autour de soixante mesures. Celles-ci ont fait l'objet d'une large diffusion, y compris à l'occasion d'une réponse à une question écrite. Au cours de la séance de clôture des assises, qui marque le point de départ d'un nouvel élan pour l'enseignement agricole public, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a tracé les lignes de force du pacte : mettre au cœur de l'enseignement agricole les nouveaux enjeux de l'agriculture et des territoires, en développant des formations liées au développement durable et à la compétitivité de l'agriculture et des industries agroalimentaires ; créer des pôles régionaux à forte identité thématique (agroalimentaire, productions agricoles, paysage etc.) afin de clarifier et d'adapter l'offre de formation publique aux réalités du territoire ; construire de véritables synergies entre l'enseignement technique agricole, l'enseignement supérieur et la recherche afin de promouvoir les parcours de réussite pour les jeunes et assurer la transition de l'agriculture vers une nouvelle économie compétitive en accord avec le respect de l'environnement. Les travaux préparatoires à la mise en place des soixante mesures du pacte pour l'enseignement agricole public ont démarré très rapidement et la réalisation complète des mesures est prévue essentiellement d'ici à la fin 2011 et, pour quelques unes, au plus tard en 2012. D'ores et déjà, 11 mesures sont mises en œuvre, dans les secteurs de la diffusion de l'innovation, de la rénovation de la gouvernance, de la lisibilité de l'offre de formation, de l'image de l'enseignement agricole, de l'accompagnement de carrière et des formations continues correspondantes.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69433

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 702

Réponse publiée le : 20 avril 2010, page 4468